

« Gagnez vos places pour le festival SOFTR à Sauveterre-de-Rouergue les 29, 30 avril et 1er mai 2022 »

Règlement du jeu

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Le Conseil départemental de l'Aveyron,
Immatriculation SIRET : 22120001700012
Siège social Place Charles de Gaulle
BP 724
12007 RODEZ

Organise quotidiennement du 21 avril 2022 à 12H00 au 27 avril 2022 à 11H59, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **Gagnez vos places pour le festival SOFTR à Sauveterre-de-Rouergue les 29, 30 avril et 1er mai**

TR », selon les modalités décrites dans le présent règlement. A travers ce jeu concours, le Département de l'Aveyron souhaite grâce à son partenariat avec le festival SOFTR proposer des places à gagner.

Pour voir leur participation validée, les participants doivent s'inscrire sur le site Aveyron.fr.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toutes les personnes de plus de 18 ans. Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – PRINCIPE DU CONCOURS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule sur le site aveyron.fr aux dates indiquées dans l'article 1.
Pour participer au jeu, il est de s'inscrire dans le formulaire situé sur aveyron.fr.
Le participant devra, préalablement, saisir ses coordonnées afin de valider le formulaire.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Les personnes gagnantes devront s'être inscrites sur le formulaire et seront désignées aléatoirement à partir du tableau Excel reprenant l'ensemble des personnes ayant rempli le formulaire au dates

indiquées à l'article 1 et s'étant vu attribuer un numéro par ordre d'inscription. Cette désignation aléatoire s'opérant par la fonction de randomisation d'Excel sera effectué le mercredi 27 avril 2022 dans les locaux du Département de l'Aveyron.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le Département de l'Aveyron s'engage à offrir, sans engagement en contrepartie :

- 1 place pour un des jours du festival.

Parmi les 9 places offertes (3 places pour la soirée du vendredi 29 avril 2022, 3 places pour la soirée du samedi 30 avril 2022 et 3 places pour le dimanche 1^{er} mai 2022.

La dotation ne peut donner lieu à aucune contestation sur sa nature et ne pourra en aucun cas être échangée contre sa valeur en espèces ou contre toute autre dotation. Le Département de l'Aveyron organisateur ne saurait être tenu responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les gagnants, de par leur inscription, s'engagent à communiquer leurs coordonnées exactes, sous peine de ne pouvoir prétendre à leur gain.

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement soumis à la loi française, de l'accepter sans réserve et de s'y conformer pleinement durant toute la durée du jeu.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu devra être formulée par lettre simple adressée au Département de l'Aveyron - place Charles de Gaulle – Direction de la Communication BP 724 – 12007 RODEZ - en indiquant les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation.

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis au tribunal compétent. Aucune contestation ne sera prise en compte passé un délai d'une semaine après la clôture du jeu.

ARTICLE 8 - REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les coordonnées des participants seront collectées et traitées informatiquement. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives le concernant en écrivant à l'adresse du jeu précisée à l'article 1 en nous envoyant un courrier à l'adresse du Département de l'Aveyron - place Charles de Gaulle – Direction de la communication BP 724 – 12007 RODEZ. Toutes les informations recueillies via ce jeu concours sont destinées à :

- La gestion du jeu afin de satisfaire aux obligations réglementaires
- Nous permettre de vous adresser nos informations relatives aux actions du Département.

Rodez, le 20 avril 2022

Conformément au règlement de protection des données les personnes dont l'adresse a été recueillie par le Département de l'Aveyron, pourront à tout moment suspendre la réception des données envoyées par le Département de l'Aveyron.

Ceci via un mail à webmaster@aveyron.fr ou via un lien de désinscription situé dans les mails envoyés par le Département.

Ces informations sont exploitées par Direction de la communication du Département de l'Aveyron. Vos données personnelles ne sont pas destinées à être transmises en dehors de ces services. Les données personnelles sont conservées pour une durée de 3 ans. Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données personnelles (RGPD).